

Règlement intérieur du Club

1. Préambule

Le présent règlement est arrêté par le bureau directeur.

Toute demande de modification du règlement doit être faite de façon écrite et adressée au bureau du club.

La demande doit être très précise. Seuls les licenciés peuvent faire une demande de modification. Toute modification de ce règlement n'est effective qu'en début d'année civile.

2. Membre du bureau directeur :

Le bureau directeur est composé de l'ensemble des membres du bureau déclaré en préfecture ainsi que de licencié ayant fait la demande écrite et accepté par les membres titulaire.

3. ADHESIONS / COTISATIONS :

Pour les membres du bureau et les signaleurs, le club prend en charge le montant de la licence. Les autres coureurs FFC et/ou UFOLEP payent leurs licences.

Le « Pass-sport » est accepté par le club.

4. TENUES:

Une tenue sera fournie à tout coureur faisant une demande de licence auprès du club. (EDV à Senior toutes catégories et toutes fédérations).

• tenue comprenant un maillot manche courte et un cuissard.

En cas de chute ou de dégradation involontaire partielle ou totale de la tenue, maillot ou cuissard, le remplacement sera effectué en échange et après contrôle.

Le port de ces équipements est obligatoire en compétitions.

Nota : le port d'un autre cuissard sera toléré lorsque le licencié effectue 2 épreuves sur 2 jours consécutifs.

<u>Attention</u>, dés le non renouvellement de la licence, l'ensemble des équipements devra impérativement être rendu (propre et en bon état). Dans le cas contraire un dédommagement sera demandé au coureur. (Valeur de l'équipement neuf)

5. MUTATION:

Pour les licenciés quittant le club, les droits de mutations sont à sa charge.

Le licencié partant **ne percevra que ces remboursements d'engagement** (s'il est présent à l'assemblée général) mais pas les récompenses supplémentaires prévues au point 7 du règlement.

Si un licencié change de club après l'AG, il devra rendre ces récompenses qu'il a eu en supplément de ces remboursements d'engagement.

<u>**6.**</u> <u>**DEPLACEMENT**:</u>

Dans toutes les catégories, les coureurs se déplacent par leur propre moyen et à leur frais.



7. RECOMPENSES:

Des récompenses peuvent être prévues en fin d'années et remises lors de l'assemblée générale.

Elles ne seront remises qu'aux personnes pressentes, aucune distribution ne sera faite ultérieurement.

Elles seront facultatives et revues chaque année en fonction de l'état de la trésorerie et établie selon les critères suivants :

- Les résultats obtenus au cours de la saison.
- Assiduités aux entraînements avec le club
- Participation à la vie du club.

8. ENTRAINEMENT:

A->ECOLE DE VELO:

Les entraînements auront lieu le mercredi après midi à 17h00 à partir de la première semaine de mars et ce jusque fin septembre. (Entraînement modifiable en période de grande vacance, les personnes concernées seront averties en temps utile).

Il est impératif d'être licencié pour assister aux entrainements sur route.

B->autres catégories :

Entraînement le dimanche matin hors période de compétition. (Facultatif)

Les horaires de départs évolueront en fonction du lever du jour (8h à 9h)

Pour tous les coureurs le port du casque à coque rigide est obligatoire aux entraînements.

Aucune dérogation ne sera accordé, le non respect de cette consigne pourra engendrer une sanction après avoir été avertit par un membre du bureau.

Ceci pour votre propre sécurité.

9. ENGAGEMENTS:

Tous les engagements FFC doivent passer par le membre responsable des engagements. (Voir coordonnées en annexe)

Les engagements doivent parvenir au membre le **Dimanche** (**20H**) **dernier délai** pour le week-end suivant. (En début de saison et en période de vacance juillet/août prévoir vos courses à l' avance pour permettre au responsable engagement de faire son travail dans de bonne condition et de profiter de ces vacances aussi).

Le club prend en charge une partie du cout des engagements, sur un maximal de **30 courses** et selon les finances du club (au delà de ce quota, les engagements sont à la charge du coureur),

Rappel : les engagements FFC sont payés directement au comité à l'inscription (voir annexe), le coureur rembourse le club de ces engagements.

Pour les coureurs UFOLEP le remboursement se fera en fin de saison à l'assemblée générale du club sur la base (voir annexe).

Tous engagements sur place est à la charge du coureur.

Tout engagement tardif (après le Dimanche soir) est à la charge du coureur.

Cas particulier pour les FFC, en cas d'empêchement prévenir le membre responsable pour vous faire désengager 4 jours avant l'épreuve.

Une non-participation à une épreuve FFC sans motif valable sera pénalisée, Remboursement par le licencié des frais engagés par le club.

Tous les coureurs doivent participer aux épreuves organisées par le club.



10. REUNIONS- MANIFESTATIONS:

La présence aux réunions est indispensable, les convocations seront transmises individuellement en temps utile.

La présence des licenciés est vivement souhaitée lors des manifestations organisées autour de la ville de Péronne ainsi qu'aux organisations du club dans les catégories qui ne les concernent pas.

Ex : téléthon, randonnée VTT/ route de l'historial, salon du sport, EDV pour les seniors, etc.....

11. PENALITES- DISCIPLINES:

Toutes les pénalités, amendes ou autres, décidées en commission FFC ou UFOLEP sont à la charge du coureur.

Tout licencié, parent ou proche du licencié ayant un geste ou des propos incorrect envers une ou plusieurs personnes du club ou envers l'image du club ou d'un club adverses, **SERONT SEVEREMENT SANCTIONNE.**

Une réunion du bureau directeur se tiendra pour donner suite à l'incident

Exemples de Sanctions : avertissement verbal

Avertissement écrit Exclusion temporaire

Exclusion définitive du club sans indemnités.

Etc....

Nota : l'exclusion définitive d'un licencié en cours de saison ne peut se faire qu'à l'unanimité des membres du bureau directeur présent lors de la réunion exceptionnel.

L'intérêt de tous étant de donner la meilleure image possible de notre club et de faire honneur à nos couleurs.



ANNEXE

Règlement pour saison 2024/2025

Base de remboursement UFOLEP / FFC 4 euros/ course

Tarif FFC engagement senior 8.5 euros/course (moins cout pris en charge club)

Pass cyclisme 8 euros/course (moins cout pris en charge club)
Minime/cadet 6.5 euros/course (moins cout pris en charge club)

EDV 0 euros/ course

Tarif licence:

UFOLEP 65 euros

FFC EDV 67 euros (moins participation de 10€ par le club)

Minime 67 euros (moins participation de 10€ par le club) Cadet 67 euros (moins participation de 10€ par le club)

Pass cyclisme euros

Coordonnée pour engagement :

M Emmanuel LEROY 29 rue Roger corne 80200 DOINGT FLAMICOURT

Email: <u>vcsvufolep@gmail.com</u>

Port : 06 78 44 13 82 (par SMS uniquement)

Tel: 03 22 84 37 54

Facebook https://www.facebook.com/VeloClubSanterreVermandois/

Membres bureau

Secrétaire : Email : Tel :

Trésoriere : Chantal GIRARDOT

Email:

Président : Fréderic LEROY

06.80.82.15.82

leroy.frederic1979@gmail.com

29 rue Roger Corne 80200 Doingt Flamicourt

Facebook https://www.facebook.com/VeloClubSanterreVermandois/



SAISON 2025

NOM	Prénom	Droit à 1	'image	Signature
		oui	non	

Exemplaire Club